

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ

Établissement recevant du public (ERP)

Spéos **Paris Photographic Institute**

8 rue Jules Vallès — 75011 Paris
Établissement de type R (enseignement)

Conforme au modèle méthodologique de la Délégation ministérielle
à l'accessibilité (DMA) — version mai 2025

Textes de référence : décret du 28 mars 2017 — arrêté du 19 avril 2017

Mise à jour : octobre 2026

Consultation du registre

Ce registre est public et tenu à la disposition de tout usager qui en fait la demande.

- ☒ Consultable à l'accueil de l'établissement (version papier ou dématérialisée).
- ☒ Consultable sur le site Internet de l'établissement.

Spéos, 8 rue Jules Vallès, 75011 Paris, France
Tél : +33 1 40 09 18 58 – Internet : www.speos-photo.com – E-mail : contact@speos.fr
Cours d'enseignement supérieur privé libre – Centre de formation continue n° 11751308175
SAS au capital de 17 379,30 € – Siret : 380 298 059 00011 – APE : 8559B – RCS Paris 91B00859

Partie 1 — Fiche informative de synthèse

Identité de l'établissement

Raison sociale / nom commercial	Spéos — Paris Photographic Institute
Activité principale	Établissement d'enseignement de la photographie (type R)
Responsable de l'établissement	Pierre-Yves Mahé
Adresse	8 rue Jules Vallès — 75011 Paris
Téléphone	01 40 09 18 58
E-mail	contact@speos.fr
Site internet	https://speos-photo.com/fr/
SIRET / NAF	380 298 059 00011 / 8559B
Nombre d'ERP exploités	4 (autour du 7-8 rue Jules Vallès)

Classement	Type : R (enseignement) ☐ Catégorie : 1re ☐ 2e ☐ 3e ☐ 4e ☒ 5e
-------------------	--

Effectif (selon registre 2025)	Public : 180 — Personnel : 10 — Total : 190
Référent accessibilité / handicap	Pierre-Yves Mahé — pymahe@speos.fr — 01 40 09 18 58

Prestations offertes par l'établissement

Spéos dispense des formations à la photographie (formation initiale, formation professionnelle continue) ainsi que l'organisation d'épreuves d'examen. Les activités se répartissent sur plusieurs locaux : salles de cours, studios photo et salle informatique.

Niveau d'accessibilité des prestations

Spéos a développé une politique d'accueil et d'inclusion des personnes en situation de handicap. Conformément aux règles applicables aux établissements recevant du public de 5e catégorie, l'obligation d'accessibilité est satisfaite dès lors qu'une partie du bâtiment, accessible aux personnes en situation de handicap, permet de fournir au public l'ensemble des prestations. Tel est le cas à Spéos : les espaces de plain-pied situés en rez-de-chaussée sont accessibles et donnent accès à l'intégralité des prestations (accueil, formation, épreuves d'examen). Les activités habituellement dispensées à l'étage sont assurées, à titre de mesure de substitution, dans des salles équivalentes en rez-de-chaussée.

Les contraintes structurelles propres à un immeuble collectif à usage principal d'habitation ne permettent pas de rendre l'étage lui-même accessible ; l'accueil des personnes concernées fait l'objet d'un traitement individualisé dans le cadre de l'aménagement raisonnable.

Points accessibles :

- Porte d'entrée sous le porche, de plain-pied et de largeur aux normes.
- Studios photo (8 rue Jules Vallès) de plain-pied, largeurs de portes aux normes et un sanitaire aux normes accessible à tous.
- Salle informatique (7 rue Jules Vallès) de plain-pied, porte d'accès aux normes (rampe d'accès sur demande) ; toilettes accessibles avec rampe d'accès sur demande.

Points non accessibles : L'étage n'est pas accessible ; des salles de cours équivalentes sont disponibles en rez-de-chaussée (mesure de substitution).

Aide humaine

Le référent handicap accueille les demandes, et chaque situation fait l'objet d'une analyse individualisée, dans le cadre du **principe d'aménagement raisonnable**.

Une aide humaine est proposée à la demande : déploiement d'une rampe d'accès amovible par le personnel pour l'entrée et l'accès aux toilettes du 7 rue Jules Vallès.

Maintenance des équipements d'accessibilité

- ☒ Les équipements d'accessibilité (rampes amovibles, sanitaire adapté) sont entretenus et vérifiés.
- ☒ Le personnel connaît et sait utiliser ces équipements (déploiement de la rampe sur demande à l'accueil).

Le détail du suivi figure dans le tableau d'entretien (Partie 3).

Sensibilisation et formation du personnel

- ☒ Le personnel est sensibilisé à l'accueil des personnes en situation de handicap.
- ☐ Le personnel est formé.
- ☐ Le personnel sera formé.

L'ensemble du personnel permanent et des intervenants est sensibilisé à l'accueil des personnes handicapées à partir de la plaquette de la DMA « Bien accueillir les personnes handicapées ».

Partie 2 — Pièces administratives à joindre

Si l'établissement est accessible

- ☐ Attestation établie par un contrôleur technique ou par un architecte, prévue aux articles L111-7-4 et R111-19-27 du CCH pour les bâtiments nouvellement construits.
- ☐ Attestation d'accessibilité prévue aux articles L 111-7-3 et R 111-19-33 du CCH, pour les établissements conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 pour les bâtiments existants.

Si un Ad'AP a été déposé

- ☒ Copie du dépôt / de l'approbation de l'Ad'AP.
- ☐ Calendrier de mise en accessibilité (dates de début et de fin prévisionnelle).
- ☐ Bilan à mi-parcours (Ad'AP de plus de trois ans / plus d'une période).
- ☐ Attestation d'achèvement d'Ad'AP.

Si l'établissement n'est pas accessible et qu'aucun Ad'AP n'a été déposé

- ☐ Copie de l'arrêté préfectoral accordant une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'AP.
- ☐ Copie du dépôt d'Ad'AP lorsqu'il aura été effectué.

Dans tous les cas

- ☐ Diagnostic d'accessibilité.
- ☐ Arrêtés préfectoraux accordant les dérogations aux règles d'accessibilité (le cas échéant).
- ☐ Notice d'accessibilité (en cas d'autorisation de travaux ou de permis de construire).
- ☐ Plan de masse de l'établissement (recommandé car l'établissement se compose de plusieurs ERP).
- ☒ Plaquette DMA « Bien accueillir les personnes handicapées » (version à jour 2025).
- ☐ Attestations de formation du personnel (uniquement pour les ERP de 1re à 4e catégorie).

Partie 3 — Suivi de l'entretien des équipements

Matériel	Localisation	Date	Description
Rampe d'accès portative	7 rue Jules Vallès	Juillet 2020	Achat d'une rampe d'accès portative
Rampe d'accès portative	Accueil secrétariat — 8 rue Jules Vallès	Juillet 2020	Achat d'une rampe d'accès portative
Sanitaire aux normes	Bâtiment studio — 8 rue Jules Vallès	Juillet 2016	Lave-mains aux normes et dispositif de fermeture de porte

Partie 4 — Sensibilisation / formation du personnel

Action	Description	Effectifs	Date
Sensibilisation du personnel	À partir de la plaquette « Bien accueillir les personnes handicapées » (DMA)	Ensemble du personnel permanent et CDDU	10/09/2025